

ANNEXE 2.B LOT 1 : Prestations de nettoyage de bureaux et locaux annexes et prestations annexes pour le site d’Athis- Mons

1. **Lieu d’exécution des prestations et/ou de livraison :**

**Direction des opérations (DO) :**

9, rue de Champagne

91200 Athis-Mons

**Centre en Route de la Navigation Aérienne Nord (CRNA-N):**

9, rue de Champagne

91200 Athis-Mons

**Aviation générale :**

Rue des pistes

Bâtiment 1608

91200 Athis-Mons

**Subdivision ED :**

9, rue de Champagne

Bâtiment 1607

91200 Athis-Mons

**SDRH :**

9, rue de Champagne

Bâtiment 1613

91200 Athis-Mons

1. **Horaires d’ouvertures, dispositions spécifiques :**

Le titulaire doit se conformer aux plages horaires d’exécution mentionnées ci-dessous.

Certains locaux fonctionnent H24 et 365 jours par an. Ainsi, certaines prestations doivent être exécutées de nuit, les week-ends et les jours fériés.

Pour les locaux non opérationnels : bureaux, salle de réunion.

Les prestations doivent se dérouler dans les plages horaires suivantes :

Lundi au vendredi entre 6 h et 9h et 17h et 21 h.

**Direction des opérations (DO) :**

Occupation générale du bâtiment :

Les salles de réunions, bureaux, parties communes, salles informatiques et la reprographie :

Les locaux doivent être nettoyés entre 17h à 21h et 6h à 9h.

La salle informatique doit être nettoyée en présence du personnel.

Occupation particulière de la Cellule Nationale de Gestion de l’Espace (CNGE) est occupée de 7h à 20 h du lundi au vendredi. Une personne est présente les samedis de 9h à 18h et dimanches et jours fériés de 13h à 22h.

Les prestations de nettoyage seront exécutées du lundi au vendredi et ne doivent pas entraîner de gêne pour le service concerné.

En conséquence, les plages horaires suivantes doivent obligatoirement respectées :

Salle de contrôle CNGE :

-Lundi matin de 7 h à 9 h : ménage, cuisine, poubelle et sans utilisation d’aspirateur

-Lundi au vendredi de 17h à 20 h : nettoyage moquette, meubles en surface, et des pièces annexes (cuisine, bureau, couloir, vestiaire).

**Centre en Route de la Navigation Aérienne Nord (CRNA-N) :**

**Les locaux non occupés H24** doivent être nettoyés entre 18h à 8h du matin (dans la pratique, prévoir des plages horaires approximatives de 18h à 21 h en bâtiment 1600 et centrales et de 5h à 8h en bâtiment 1609).

**Les autres locaux étant occupés H24**, 365 jours par an (jours ouvrables, dimanches et fériés), les prestations sont exécutées chaque jour de l’année et ne devront pas entraîner de gêne pour les services concernées.

Les plages horaires suivantes devront obligatoirement être respectées :

Salle de contrôle : 22h à 5h du matin.

Salle technique : 22h à 8h du matin

Cuisines : à éviter pendant les heures des trois repas journaliers

Chambres : 16h à 18h du lundi au dimanche